

Compte rendu du comité de suivi technique départemental n° 02	Date : 04/11/2014	422-TER2-0113-44	Lieu : DDT 72
	Objet : Retour sur les représentations sociologiques et principales dynamiques et enjeux départementaux		Rédacteur : M. RIPOCHE E. Soufflet- Leclerc PROCHAINE REUNION : 9 juin 2015

Personnes présentes :

Fonction – Organisme	Représentant	Mail
VU D'ICI Paysagiste	Monsieur Michaël RIPOCHE	m.ripoche@vudici.fr
Sociologue	Mme Sylvie ROUX	sylvie.roux49@gmail.com
DREAL-SRNP Pays de la Loire	Madame Élise SOUFFLET-LECLERC	elise.soufflet@developpement-durable.gouv.fr
Service Nature ville du MANS	Madame Claire CROCHET-DAMAIS	claire.crochet-damais@ville-lemans.fr
Président de la Communauté de communes du Val de Loire	Monsieur François RONCIERE	ccvl@valduloir.fr
DREAL-SRNP Pays de la Loire	Madame Florine VASSEUR	florine.vasseur@developpement-durable.gouv.fr
DDT de la Sarthe	Madame Émilie BRISORGUEIL	emilie.brisorgueil@sarthe.gouv.fr
Délégué départemental de la SPPEF pour la Sarthe	Monsieur Patrick MIGEON	p.migeon@neuf.fr
Syndicat Mixte du Pays Vallée du Loir	Madame Delphine MASSART	delphine.massart@vallee-du-loir.com
Paysagiste conseil de l'Etat de la DDT 72	Monsieur Denis COMONT	denis@arc-en-terre.fr
Communication/SIG/communauté de commune du bocage Cénomans	Monsieur Nicolas MOREAU	communication-ccbc@orange.fr
Communauté de communes du Pays des Brières et du Gesnois. Vice Président à l'environnement	Monsieur Jimmy LEGOT	jimmy.legot@hotmail.fr
Vieilles Maisons Françaises 72	Monsieur Pierre MASCUREAU	pdemascureau@cegetel.net
Vice-Président de la Communauté de Communes de Pontvallain	Monsieur Jean-François COINTRE	chateau-lhermitage@wanadoo.fr
CDC Sud-Est pays Manceau	Monsieur Jean-Luc COSNUAU	jlcosnuau@sudestmanceau.com
Sarthe Nature Environnement	Monsieur Richard FLAMANT	sarthe-nature-env@wanadoo.fr
STAP de la Sarthe	Monsieur Pascal MARIETTE	pascal.mariette@culture.gouv.fr
DDT de la Sarthe	Monsieur Philippe FOUQUET	philippe.fouquet@sarthe.gouv.fr
Pays Vallée du Loir	Madame RYCHLICKI Sophie	sophie.rychlicki@vallee-du-

		loir.com
Délégué SPPEF 72	Monsieur Patrick MIGEON	p.migeon@neuf.fr
DDT72 SPT	Monsieur Patrick MUSSARD	patrick.mussard@sarthe.gouv.fr
CEN Sarthe chargé d'étude Faune	Monsieur Olivier VANNUCCI	o.vannucci-com.sartheoise@espaces-naturels.fr
DDT 72 unités territoriales nord	Monsieur Patrick RIVIERE	patrick-louis.riviere@sarthe.gouv.fr
CAUE 72	Monsieur Stéphane FOUGERAY	s.fougeray@caue-sarthe.com
ARCHITOUR pour le PLU	Madame Marion RONCALLI	
CDC SE Pays Manceau	Monsieur Jean-Luc COSNUAU	jlcosnuau@sudestmanceau.com
Architecte	Monsieur Alain PREBAY	prebay.arch@wanadoo.fr
	Madame BIGOT-PINEAU Anne-Marie	bigot.anne.marie@free.fr
CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir	Madame ROGER Agnès	aroger.cpie72@ouvaton.org
Conservatoire d'Espaces Naturels de la Sarthe – Chargée d'études Flore habitat	Madame Adeline LEPOULTIER	a.lepoultier-cen.sarthe@espaces-naturels.fr
Communauté de communes Pays Fléchois	Monsieur Claude JAUNAY	c.jaunay@cc-paysfléchois.fr
Stagiaire auprès de Sylvie Roux	Madame Anne-Sophie BRIFFAULT	anne-sophie.briffault@hotmail.fr
Stagiaire auprès de Sylvie Roux	Madame Clémentine MAUPAS	maupas.c@hotmail.fr

Personnes Excusées :

Fonction – Organisme	Représentant	Mail
Président de la communauté de communes de l'Huisne Sarthoise	Monsieur Jean-Charles GRELIER	secretariat@huisne-sartheoise.com
Communauté de Communes Maine 301	Madame Géraldine VOGEL	csi.bonnetable .secretariat@orange.fr
Directrice de la DAAE au CG72	Madame LAFAONT - LECLERCQ	francoise.basly@cg72.fr
Pays Vallée du Loir	Madame NOIROT Delphine	delphine.noivot@vallee-du-loir.com
Conseil Régional des Pays de la Loire	Madame Nathalie ATTE	nathalie.atte@paysdeloire.fr
Président du pays du Perche Sarthois	Monsieur Roland DU LUART	domaine-du-luart@wanadoo.fr

Objectifs de l'atelier :

Cette deuxième série d'ateliers départementaux était consacrée aux échanges sur le travail mené sur les perceptions sociales (enquêtes qualitatives) et les dynamiques paysagères sur l'ensemble du territoire des Pays-de-la-Loire.

Documents disponibles :

Les diaporamas présentés sont consultables en ligne sur le site extranet dédié :

- Présentation du contexte de réalisation de l'atlas de paysages, et des productions prévues à l'échelle régionale et des unités paysagères par Elise Soufflet-Leclerc, DREAL Pays-de-la-Loire

- Présentation des premiers résultats de l'enquête sociologique conduite, par Sylvie Roux, sociologue (diaporama commun pour les 5 ateliers)
- Présentation de quelques exemples de dynamiques paysagères par Micheël Ripoche, Vu d'Ici, sur les territoires de
 - Marolles-les-Braults : les plaines d'Alençon et du Saosnois
 - l'agglomération mancelle
 - Conlie : la champagne de conlie
 - la Chartre-sur-le-Loir : la vallée du Loir
- La carte des unités et sous-unités paysagères du département (modifiée suite au précédent atelier), ainsi que le tableau descriptif des sous-unités.
- La cartographie provisoire des paysages le plus fréquentés, cartographiés lors des entretiens

Paramètre de connexion :

<http://extranet.paysages.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/>

* Identifiant : paysages

* Mot de passe : paysages-PDL

Page d'accueil : comités de suivi techniques départementaux n°2

Echanges relatifs à la présentation de l'enquête sociologique par Sylvie Roux

Un participant fait part de sa gêne à l'évocation du terme « enquête qualitative », lors de l'introduction de l'étude. Il parlerait davantage de « ressenti du paysage ».

M. PREBAY s'étonne qu'il n'y est pas d'interview d'anglais. Mme ROUX précise que la participation est une démarche volontaire et qu'elle n'a pas eu de retours de la part d'Anglais.

Monsieur MARIETTE remet en cause les cartes qui selon lui ne sont pas bonnes, beaucoup de lieux fréquentés ne sont pas cités. Il propose de compléter les zones blanches.

M. ROUX indique que la mobilisation a été plus difficile en Sarthe. La représentation graphique est donc différente selon le taux de réponses à cette question et le nombre de participants aux entretiens. Des précisions seront apportées à la présentation des cartes pour qu'elles ne soient pas mal interprétées et que les futurs utilisateurs en comprennent la logique. Elle précise que les paysages les plus fréquentés correspondent aux réponses des personnes interrogées (sur la base de leurs pratiques) et non au recensement de tout ce qui existe dans le département. La démarche s'appuie sur le retour des personnes. Le remplissage des « zones blanches » sur la carte ne peut se faire que sur les mêmes bases méthodologiques et pas sur des compléments à posteriori. On ne peut penser à la place des personnes qui ont indiqué les paysages qu'ils fréquentaient le plus : les choix faits par les participants ne sont ni bons ni faux, ce sont leurs pratiques. On ne peut pas en tant que professionnel décider à la place des personnes interrogées. Ce sont les choix des participants aux entretiens et ils sont représentés en tant que tels.

Mme SOUFFLET-LECLERC précise que les cartes sont un état à un moment donné ; elles sont des illustrations de la démarche et non la représentation d'un absolu ; les zones blanches ne sont en aucun cas des zones de paysages non-appréciées. Ce sont simplement des secteurs que les personnes interrogées sur les lieux des entretiens ne fréquentent pas.

Un débat s'installe sur la notion de propriété privée. Les gens construisent des maisons « en plastique », sans aménagements, ils se retrouvent dans des ghettos d'où ils peuvent difficilement sortir. Être loin de la ville a d'autres coûts (voiture, aménagements / infrastructures, etc.)

« J'en veux au banquier qui favorise la construction en ayant connaissance de toutes ces dépenses ». Les gens perdent rapidement la valeur du paysage.

M. MARIETTE indique qu'il questionne souvent les personnes qui souhaitent obtenir un permis de construire : les gens viennent à la campagne mais pas pour profiter de ses vertus. Les gens ont des références culturelles en lien avec l'économie (terrains qui ne coûtent pas cher) et les médias (émissions de décoration,...) mais sans plantations parce que « ça fait des feuilles, etc. ».

Des remarques sont faites sur les échelles du paysage : chaque commune a son

organisation en termes d'aménagements, de réflexions, etc. Le PLU intercommunal semble être une échelle d'analyse et de planification plus adaptée à une stratégie sur le long terme en matière de paysage notamment.

Un débat s'installe sur la différence entre l'analyse présentée et ce que les participants ressentent. La présentation laisserait à penser que tout était mieux avant et que tout ce qui est fait est perçu négativement. Sylvie Roux précise que l'analyse met en perspective les évolutions sociétales et les questions soulevées en termes de paysages, il ne s'agit pas de dire si c'était mieux avant ou non.

Les choix faits en termes d'aménagements ; lotissements, zones d'activités sont souvent justifiés par des arguments économiques.

Cependant, on constate une évolution, les PLU sont souvent des corrections d'erreurs faites dans le passé et non plus des stratégies permettant une urbanisation à outrance.

Mme ROUX précise que l'étude montre une prise de conscience des effets d'un type d'aménagement. Nous sommes à une période charnière où des mutations socio-économiques sont profondes. Il y a une part d'inconnu mais aussi de vraies questions à se poser sur les modes de travailler, d'habiter, de se déplacer, de se distraire qui sont bouleversés par une autre façon de concevoir sa vie pour les nouvelles générations. La notion de propriété, la voiture individuelle n'ont pas les mêmes valeurs que dans les générations précédentes. Le contexte socio-économique a changé, leurs priorités aussi.

Un participant souligne les paradoxes entre les perceptions et des usages : les supermarchés sont laids mais utilisés.

Nous faisons face à de nombreuses contradictions dans les pratiques et les perceptions des paysages. Certains paysages sont plus appréciés que d'autres (point de vue subjectif et non quelque chose de positif ou négatif).

Nous sommes tous concernés par ces contradictions, entre la posture du professionnel et celle du consommateur, ce que nous souhaitons et nos pratiques.

Certains participants soulignent l'intérêt du travail, plus riche qu'un questionnaire fermé. Les résultats de l'enquête sont intéressants avec des éléments pragmatiques.

Le département de la Sarthe est surtout connu pour les 24h du Mans et le vieux Mans (la cathédrale du Mans est le 2ème site historique le plus visité dans l'ouest après le Mont St Michel), l'économie est basée autour de ces « deux produits ». Les 24h font du Mans la 3ème ville la plus connue de France. Pourtant M. ROUX indique qu'elle a entendu des participants parler « de complexe d'infériorité du Mans par rapport à Angers ».

Quelle est la place pour développer le petit patrimoine ? Les éléments intéressants de l'histoire locale sont peut-être insuffisamment pris en compte sur l'agglomération du Mans par exemple.

M. RIPOCHE et Mme ROUX précisent que la présentation ne représente qu'1/3 du contenu des entretiens mettant en avant ce qui est récurrent à l'échelle régionale. Par souci de réalisme et d'efficacité, la méthodologie c'est par ailleurs basée sur les familles géographiques de paysages. Il semble aujourd'hui que l'échelle la plus pertinente de restitution soit départementale avec un lien avec les unités paysagères.

Un participant évoque le fait que 9 terrains sur 10 sont étudiés par les géomètres. La forme des aménagements serait à mettre en lien selon lui avec le calcul de leurs honoraires, indexé sur le coût des travaux. Avant on essayait de minimiser la voirie et maintenant on fait des linéaires de voiries très (trop) importantes.

Suite de la démarche et prochaines réunions

L'analyse des entretiens va se poursuivre et être formalisée dans les prochains mois. Le travail sera mis en ligne progressivement sur le site internet dédié.

Une réunion du **comité de suivi scientifique et technique** se tiendra le **jeudi 8 janvier 2014** de 10h à 13h au CAUE 49 pour présenter :

- la carte des sous-unités paysagères



- une unité paysagère test sur chacun des cinq départements
- un test de restitution des perceptions sociales

La prochaine réunion du **comité de suivi technique départemental de la Sarthe** se tiendra le **9 juin 2015 de 13h30 à 16h30 à la DDT 72** pour présenter l'ensemble du travail à l'échelle des unités paysagères pour le département de la Sarthe.

Les documents seront disponibles pour être relus et les remarques devront être formulées **avant le 15 juillet 2015**.

Pour toutes questions relatives à l'atlas de paysages :

atlas-paysages-pays-de-la-loire@developpement-durable.gouv.fr